

LES COLSOUL, ORFÈVRES LIÉGEOIS DE PÈRE EN FILS

JACQUES-ANTOINE (1734-1782)

JEAN-CHARLES (1765-1857)

THOMAS-CHARLES-LÉONARD (1799-1861)

par

Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN

Les Colsou (alias Colsoule, Colsoule, Godsoul) ne sont pas tout à fait des inconnus. Joseph Brassinne leur consacre une notice bizarrement conçue dans laquelle les renseignements exacts se pimentent d'erreurs et de supputations téméraires ; les sources d'archives n'y sont pas citées ; le champ de recherche ne s'étend pas à la carrière de Thomas-Charles-Léonard aux Pays-Bas¹. Là-bas, ses origines restent ignorées et son nom se déforme souvent en Colsoel, sans surprise.

JACQUES-ANTOINE

Jacques-Antoine est baptisé le 29 décembre 1734². Il est qualifié de marchand-joaillier le 19 octobre 1763, lorsqu'il donne en location deux chambres dans la maison où il vit, sur la Batte, à l'enseigne de *Saint Pierre*³. Il est « orfèvre aubergiste » le 18 juin précédent lorsqu'il épouse la soeur du peintre Léonard Defrance, Marie-Agnès⁴. Le 20 janvier 1764, il devient

¹ BRASSINNE, p. 176-178. Voir aussi BREUER, n° 1679.- COLMAN, p. 291.- L. BRENNET-DECKERS, *Le bijou à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *BIAL*, t. 93, 1981, p. 32, n. 80 (annonce du 6 décembre 1795 = 6 frimaire an IV, seule mention d'un Colsou dans ce substantiel essai).- *Saur Allgemeines Künstlerlexikon*, t. 20, 1998, p. 399.- *Liège XIX^e*, p. 7 et 22-23, n° 17.- *Répertoire*, n° 13. Table des abréviations à la fin du texte.

² AÉL, *RP*, n° 166, p. 66. Paroisse Saint-Jean-Baptiste. Le père est prénommé Jacques. La mère, Anne Mariotte, est sans doute apparentée au bijoutier du même nom, prénommé Louis (COLMAN, p. 156, n. 290.- BRENNET-DECKERS, *o. c.*, p. 106, n° 27.- B. LHOIST-COLMAN, *Jean-Barthélemy Derode*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 13, n° 271, 1995, p. 409, n. 17).

³ AÉL, Notaire J. D. Leruitte. C'est pour un terme de neuf mois seulement. Serait-ce une sous-location ?

⁴ AÉL, *RP*, n° 149, non paginé.

le locataire de son beau-père, cabaretier, pour la maison du *Lion noir* en Neuvise⁵. Le 30 octobre 1767, il devient celui de l'orfèvre Jacques Leroy pour la maison de *La Couronne*, rue du Stalon, dans la paroisse de la Madeleine⁶.

Il fait faillite en 1768. Il aggrave son cas en tentant de cacher une partie de ses biens chez un orfèvre nommé Lion dont d'autres sources livrent le prénom, Antoine⁷. Le passif se monte à 1385 florins, l'actif à 2475, mais ce sont en partie des biens « gelés ». Dans la procédure acharnée qui s'engage, le propre père de Marie-Agnès est le plus rabique des créanciers. Elle se plaint amèrement de ses procédés, usant de termes savoureux : « il buvoit le brandevin que l'on servoit aux gens ». Les biens sont mis en vente publique au mois de juin ; tout y passe, les vêtements d'enfants comme les outils d'orfèvre⁸. Et Jean-Charles Defrance de faire imprimer un « Avertissement » pour faire savoir que le *Lion noir* est à louer « Ensuite de l'Evasion nocturne, & de la Banqueroute » de sa fille et de son gendre (fig. 1).

Jacques-Antoine refait tant bien que mal sa vie à Spa. Il apparaît à plusieurs reprises dans les comptes de l'église : le 14 novembre 1770, il touche 35 sous « pour avoir refait lagrafe » de la chape ; le 10 décembre 1771, 5 escalins pour avoir « resoudé » un calice et un chandelier ; le 24 novembre 1772, encore 5 escalins pour une cuiller de calice ; le 9 juin 1775, 1 florin et 10 patards pour avoir mis quatre petits crochets à l'encensoir⁹. Travaux d'orfèvre, mais rien que des broutilles. Le 14 juillet 1773, il procède à l'expertise de différentes pièces envoyées à Spa

⁵ Ff. DEHOUSSE, M. PACCO ET M. PAUCHEN, *Léonard Defrance : l'œuvre peint*, Liège, 1985, p. 15. L'acte, passé devant le notaire J.-L. De Labye, reste introuvable. Cette maison, Jean-Charles y vivra longtemps, on va le voir.

⁶ P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur des orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 312, n. 1. L'épouse de Leroy, Dieudonnée Florquin, porte le même patronyme que la seconde épouse de Jean-Charles Colsoul (*Ibidem*, p. 312, n. 1). Leroy compte parmi les créanciers lors de la faillite dont il va être question.

⁷ Cat. Liège 1991, p. 49 et ci-dessous note 11.

⁸ M. YANS, *Le peintre Léonard Defrance et les sentiments de famille*, dans *Leodium*, t. 36, 1949, p. 24-27. L'épais dossier exploité par Maurice Yans (AÉL, *Échevins de Liège, Procès non classés*, boîte 887, farde P 259) était réputé introuvable ; il l'est encore, ou plutôt de nouveau ; il avait été obligeance). Si l'on en croit Maurice Yans, qui n'en fournit pas de preuve probante, Léonard aurait excité son père contre sa soeur ; elle lui donnera procuration quinze ans plus tard.

⁹ ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, *Registre de Spa*, H. V. 9, non paginé. - P. BERTHOLET, *Quatre siècles de vie paroissiale à Spa. 1574-1974*, exposition, Spa, 1974, p. 64. Cette agrafe est un mors dans la terminologie actuelle.

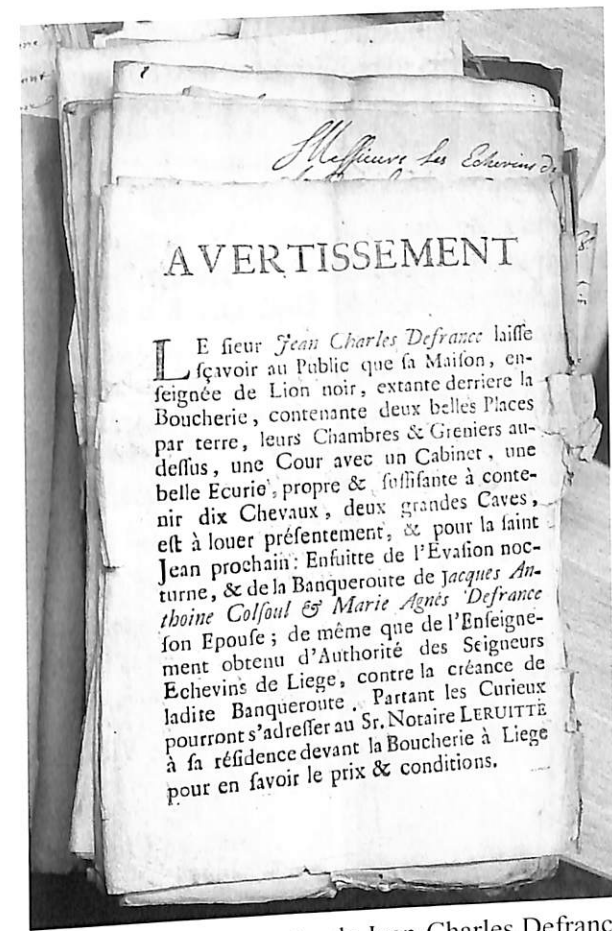


Fig. 1 - « Avertissement » de Jean-Charles Defrance. ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Échevins de Liège, Procès non classés*, boîte 887, farde P 259. Photo Pierre-Marie Gason.

par un marchand-orfèvre parisien nommé Cheret ; mal emballées, elles ont subi des dommages ; il opère en compagnie de son complice lors de la faillite, Antoine Lion¹⁰.

Il meurt à Spa le 8 juin 1782, qualifié de joaillier¹¹. Marie-Agnès Defrance lui survivra longtemps. Le 8 août 1783, elle donne procuration à son frère¹².

¹⁰ BERTHOLET, *Documents... o. c.*, p. 312, n. 1.

¹¹ *RP*, 6, p. 392. Ce n'est donc pas lui, mais bien son fils, qui apparaît sous le Régime français (*Bureau*, p. 303, n. 22).

¹² A. BODY, *Les actes notariaux passés à Spa par des étrangers*, dans *BIAL*, t. 20, 1887, p. 157 (« Léopold »).

En l'an VIII, elle est marchande de fil et de filasse à Liège¹³. En l'an XI, elle vend, rue Saint-Séverin, des bijoux et des ouvrages garnis d'or et d'argent, un commerce qui lui donne à peine de quoi vivre¹⁴. Elle meurt en 1826, le 7 novembre, à l'âge de 84 ans¹⁵.

Pour ce qui est du poinçon de Jacques-Antoine, on en est réduit aux hypothèses, les plaques d'insculpation de l'Ancien Régime étant perdues. Faute d'avoir rencontré un poinçon IAC, on lui a attribué celui qui est formé d'un I (comme il est normal pour le J de Jacques) suivi d'un C, séparés par un point et couronnés (fig. 2) ; il a été relevé sur des objets qui s'échelonnent de 1757 à 1782¹⁶, date qui coïncide avec celle de son décès. Mais le véritable titulaire pourrait bien être Jean Charlier, repéré en 1776 et 1784¹⁷.

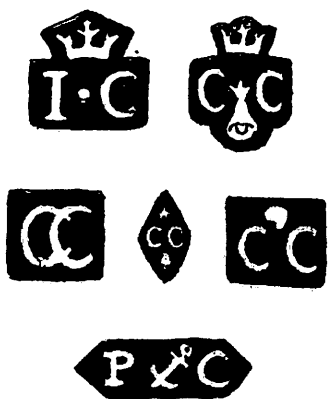


Fig. 2 - Poinçons.
De gauche à droite, en haut :
Jacques-Antoine Colsoul
ou Jean Charlier
et Jean-Charles Colsoul
sous l'Ancien Régime ;
au milieu : Jean-Charles
sous le Régime français,
grand module et petit module,
Jean-Charles
sous le Régime hollandais ;
en bas, Ploem et Colsoul.
M4X. Dessins de P. Colman.

¹³ AÉL, *Patentes*, 333. sans n°.

¹⁴ Bureau, p. 321.- AÉL, *Population*, 1802, rue Saint-Séverin, n° 692.

¹⁵ AÉL, *État-civil*.

¹⁶ Cat. Liège 1991, p. 57, IC (2). Quant à la marque IC (1), elle doit être lue PC, au témoignage de M^r Franz Aumann, qui en a relevé une empreinte meilleure.

¹⁷ AÉL, Notaires G. J. Wathour, 26.6.1776 (acte introuvable dans le protocole) et H. P. Dethier, 25.10.1784 (communications du regretté Nestor Mélon). On écartera Joseph Collette, à Liège de 1690 à 1819, dans BIAL, t. 106, 1994, p. 186, n. 4).

JEAN-CHARLES, FILS DE JACQUES-ANTOINE

Jean-Charles est tenu sur les fonts de Notre-Dame, le 8 octobre 1765, par son grand-père maternel, dont il reçoit le prénom, selon l'usage¹⁸. Il perd sa première épouse, Thérèse Orval, le 29 juin 1795, et convole avec Aily (alias Ailid)-Charlotte (alias Caroline) Florquin (alias Florkin) dès le 9 janvier suivant¹⁹. En 1788, il prend en location la maison de la *Toison d'or*, sur le Pont d'Île²⁰. En 1792, il vit « rue d'Avroy », au témoignage de la capitation de Saint-Martin en Île²¹. Le 19 août de la même année, il loue, pour un terme renouvelable de trois ans, une maison proche de la grande tour de la cathédrale et de l'hôtel de ville, *Au Temple de la Paix*²². Le 27 novembre 1795, il prend en location une maison « enseignée du château de Stockhem, située sous la Grande Tour », qu'il ne pourra « arrièrer-louer » sans permission²³. Il est resté longtemps dans ces parages.

En l'an X, il est passé en Neuvise, la « rowe d'ôr » ; il a pris en location *Le Cheval blanc*, numéroté 986 ; il s'y trouve encore en 1814²⁴. Puis il glisse au n° 974, au *Lion noir*, où son épouse mourra en 1830, le 13 octobre²⁵. Il vend cette maison, le 19 janvier 1837 ; il est alors installé rue de la Sirène, au n° 17²⁶. C'est au n° 7 de la rue Lulay des Fèvres, qu'il s'éteint le 28 mai 1857, à un âge canonique : 91 ans passés²⁷.

¹⁸ AÉL, *RP*, n° 35, p. 301.

¹⁹ AÉL, *RP*, n° 200, non paginé.

²⁰ AÉL, Notaire C. N. A. Hauzeur, 24.11.1788 (comm. N. Mélon).

²¹ AÉL, *États*, 1484, f° 114, n° 31.- BREUER, n° 1679.

²² AÉL, Notaire E. D. J. Dewerixhas.

²³ AÉL, Notaire J. J. Haxhe. Sur cette maison, voir Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, 2^e éd., t. 10, Bruxelles, 1977, p. 456, n. 703 et p. 603.

²⁴ AÉL, *Population*, reg. 13, n° 3909, reg. 22, n° 3647, reg. 24, 44 et 52.- Notaire L. Boulanger, 19.10.1809.- *Gazette de Liège*, 11 ventôse an X et 4 septembre 1807.- *Journal de Liège*, 17.2.1814.- Bureau, p. 329.

²⁵ AÉL, *Population*, reg. 58, 71 et 99 ; *État-civil*, 9.8 et 1.12.1815, 27.4.1820.- *Gazette de Liège*, 19 avril 1815.- *Journal de la province de Liège*, 27 février 1818.- *Almanach du commerce de Liège... par F. Péry*, 1826-1827, p. 65 et 94.

²⁶ AÉL, *Administration des finances. Hypothèques de Liège. Transcriptions*, reg. 527, art. 2, f° 1 v°-6 v°. Il en était devenu propriétaire pour moitié, en indivision avec son épouse, le 7 mars 1811. Il venait de racheter une rente qui la grevait (AÉL, Notaire G. J. Delbouille, 10.1.1837). Les acquéreurs, François-Joseph Houtain et Catherine-Joseph Jenicot, négociants, appartenaient à des familles qui comptent maints orfèvres.

²⁷ AÉL, *État-civil. Décès*, 1857, n° 1080.- *La Meuse*, 29 mai 1857. On n'ira pas jusqu'à voir en lui un orfèvre « nomade », « possédé du goût du changement » (BRASSINNE, p. 177-178).

Il avait fait paraître dans la presse locale maintes annonces qui donnent habituellement son adresse, souvent de façon vague : « derrière l’Hôtel de Ville » ou « derrière la Maison-Commune »²⁸. Il a « arrêté un morceau de lingot d’argent pesant environ une once » (30 g), dit l’une d’elles, « une cuiller à soupe avec un chiffre », dit une autre²⁹ ; objets présumés volés ; il collabore à cet égard avec les autorités et il en est récompensé³⁰.

Dans ces annonces, il se qualifie d’orfèvre. Les documents d’archives, où il se rencontre fréquemment, dans le Fonds français principalement³¹, font de lui tantôt un orfèvre, tantôt un marchand-orfèvre, tantôt un doreur ; dans un cas, « orfèvre » a été gratté et corrigé en « doreur »³². En l’an VII, il est rangé parmi les orfèvres qui « étalent, mais ne fabriquent point » ; en l’an XI, il est « orfèvre fabricant aiant boutique »³³.

Une pétition adressée le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798) « aux citoyens Président et membres de l’administration centrale du département De Lourte » porte sa signature, qui vaut aussi pour Gilles Fabry fils³⁴, et c’est le seul cas. Celles d’une cohorte d’orfèvres l’accompagnent : J.-A. Houtain³⁵, M. Berrijer, G. Berryer père³⁶, P. D. Delincé³⁷, L. J. d’Othée³⁸, H. J. Jenicot³⁹,

²⁸ *Gazette de Liège*, 19 décembre 1792, 14 mars 1794, 21 et 23 octobre, 27 novembre, 6 et 10 décembre 1795, 5 septembre et 23 novembre 1796, 16 janvier et 5 février 1798.- *Courrier du département de l’Ourthe*, 23.10.1795. Voir aussi AÉL, *État-civil. Naissances*, 1799, n° 922.

²⁹ *Gazette de Liège*, 5.9.1796 et 16.1.1798. Une autre encore, du 23.11.1796, est un avis de recherche concernant le protocole du notaire Antoine Borlé pour l’année 1650 ; c’est peu banal.

³⁰ *Bureau*, p. 308.

³¹ AÉL, *FFP*, n° 254 (2) ; n° 703 (27 nivôse et 6 ventôse an VI, 24 vendémiaire, 13 frimaire et 23 ventôse an VII, 19, 20 et 28 avril 1807, 14 mai 1807) ; 703 (1), 24 nivôse an 4.

³² AÉL, *Population*, reg. 22, n° 3647.

³³ AÉL, *FFP*, 703/1.- *Bureau*, p. 325 et 328.

³⁴ *Bureau*, p. 311-312.- *Liège XIX*, n° 60.- *Répertoire*, n° 41.

³⁵ Jean-Philippe-Antoine, fils d’Antoine-Sébastien, né en 1759, décédé en 1813 : *Bureau*, p. 304, n. 26.

³⁶ Les Berryer/Berrier/Berrijer/Berruyer/Berwyr forment une vaste tribu : BRASSINNE, p. 151-154. Voir aussi *Bureau*, p. 309-310 et passim.- *Liège XIX*, p. 17-19.

³⁷ Pierre-Denis, né en 1743, décédé en 1814 : *Bureau*, p. 303, n. 22, 309, n. 35, 325, 327 et 329.- *Liège XIX*, n° 35.- B. LHOIST-COLMAN, *Œuvres dites de Jean Del Cour mises en vente au XIX^e siècle*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 15, n° 321, p. 263-264.- *Répertoire*, n° 25.

A. Dupont⁴⁰, J. F. Toussaint⁴¹, Charles Debouny⁴², Mathias Vanham⁴³, Hubert Coune⁴⁴, B. Berrijer fils, Henri Mivion⁴⁵, la veuve Henne⁴⁶, Bernard Debouny⁴⁷ et G. Drion⁴⁸. Alarmés par la nouvelle loi sur les matières d’or et d’argent, ils demandent un délai pour écouler leurs stocks d’objets en argent de bavière ; leur titre, 8 deniers, soit 667 millièmes, est en effet de loin inférieur au minimum légal, 800 millièmes⁴⁹.

Choisi dans la foulée comme essayeur de l’orfèvrerie, Colsoul déclare forfait, étant peu disposé à se rendre à Paris pour subir l’examen imposé par la loi. Il est remplacé par Gilles Berr(u)yer père, qui va jeter l’éponge dès le 4 janvier 1799⁵⁰. En avril 1807, il pose sa candidature, se qualifiant de « doreur patenté, ancien maître orfèvre » ; il essuie un échec⁵¹.

En l’an VII, le 23 ventôse, il réclame son salaire « pour avoir travaillé 6 jours chez le receveur général à fondre et séparer l’argent du cuivre, pesés et emballés des objets provenant d’églises et de couvents » ; il a opéré

⁴⁰ André-Clément, fils de Joseph-André, né en 1740, décédé en 1819 : *Bureau*, p. 303, n. 22, 321 et 327.- *Liège XIX*, n° 55.

⁴¹ Jean-François, actif de 1762 à 1798 au moins : BREUER, n° 1866.

⁴² Né en 1741, décédé en 1810, homonyme de son père : *Bureau*, p. 304, n. 27, 325, 327 et 329.- *Liège XIX*, n° 24.- *Répertoire*, n° 21.

⁴³ Né à Saint-Trond, bourgeois de Liège en 1793, décédé le 21 février 1806 : J. ROUHART-CHABOT et É. HÉLIN, *Les admissions à la bourgeoisie de la cité de Liège (1273-1794)*, Liège, 1964, p. 306, n° 2053.- *Bureau*, p. 304, n. 27 et 325.- *Liège XIX*, n° 119.

⁴⁴ Baptisé le 1.12.1756, décédé le 28.1.1828 : *Bureau*, p. 322, 327 et 330.- *Liège XIX*, n° 18.- *Répertoire*, n° 14.

⁴⁵ Baptisé le 17.8.1773, décédé le 23.11.1828. BREUER, n° 1823.- *Bureau*, p. 325, 327 et 329.- *Liège XIX*, n° 95.- *Répertoire*, n° 69.

⁴⁶ Marie-Elisabeth-Joséphine Év(e)rrard, née en 1755, veuve de Léonard Henne, décédée en 1827 : BREUER, n° 1772.- BRASSINNE, p. 287.- *Bureau*, p. 323, 327 et 331.- *Liège XIX*, n° 73. Sur Léonard, dont Colsoul déclare le décès le 27 août 1796, voir BRASSINNE, p. 287.- COLMAN, p. 287.- O. de SCHAEZTEN et P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976, n° 159, 173 et 187/3.- *Liège XIX*, n° 73. Partage de l’héritage de ses parents : AÉL, Notaire J. D. Leruitte, 3.7.1782 (comm. N. Mélon).

⁴⁷ Né en 1744, décédé en 1807 au plus tôt : BREUER, n° 1693.- BRASSINNE, p. 209.- *Bureau*, p. 304, n. 27, 327 et 332.- *Liège XIX*, n° 25.- *Répertoire*, n° 22.

⁴⁸ Guillaume, né en 1761, décédé en 1847, orfèvre de premier rang, membre d’une autre puissante tribu : BRASSINNE, p. 228-235 et passim.- *Liège XIX*, p. 35-45.- *Répertoire*, n° 34.- Étude en préparation.

⁴⁹ AÉL, *FFP*, 703/1, rép. 7869 (les pétitionnaires convertissent 800 millièmes en 9 deniers 11 grains et demi, alors que nos calculs donnent 9 deniers et 14,4 grains).- Th. GOBERI, *Le bon métier des orfèvres de Liège*, dans *Bulletin de la Société d’art et d’histoire du diocèse de Liège*, t. 23, 1931, p. 84.- *Bureau*, p. 309.

⁵⁰ *Bureau*, p. 309-310. Voir en outre AÉL, Notaire L. Boulanger, 15.8.1814 (testament). À en croire Gobert, docilement suivi par Brassinne, Colsoul aurait refusé de renoncer à son commerce, comme la loi l’y obligeait ; nous n’en avons pas trouvé confirmation. Les émoluments étaient modiques à l’excès.

⁵¹ *Bureau*, p. 297, 309 et 313.

en compagnie de l'orfèvre Robert Hubart ; ils se portent ensemble acquéreurs des 42 livres et demi de cuivre ; les 48 kg d'argent, eux, vont prendre le chemin de l'Hôtel des Monnaies à Paris⁵². En l'an VIII, il paie 29 florins de patente⁵³.

En l'an IV et en l'an V, il est juré au tribunal. Le 13 ventôse an V, il est « juré spécial » au Tribunal correctionnel en compagnie de trois de ses confrères, Toussaint (en Neuvicé), Debouny (en Neuvicé aussi), et Berrier (sur le Marché). En 1800-1801, il figure dans la liste des notables éligibles. En 1809 et 1810, il compte parmi ceux qui sont appelés par le sort à être jurés au Tribunal⁵⁴. En 1837, 1840 et 1850, il est indicateur du cadastre de la Ville de Liège, expert et « contre expert » de l'État pour la contribution personnelle⁵⁵.

Le 23 vendémiaire de l'an XIV (15 octobre 1805), il déclare la naissance de Charles Jehotte, frère cadet de Louis, qui va devenir un sculpteur réputé⁵⁶. Il compte parmi les témoins lorsque Bernard-Joseph Simonis, joaillier, fait son testament, le 27 septembre 1820⁵⁷.

Au début de sa longue carrière, pendant le premier épisode révolutionnaire, Jean-Charles livre des « clés magistrales » qui sont à peu près certainement

⁵² AÉL, FFP, 1910/1.- *Bureau*, p. 299-300 ; voir aussi p. 312, n. 40. Robert Hubart figure dans la Liste des joailliers liégeois du XVIII^e siècle dressée par Lydia Brennet-Deckers (*o. c.*, p. 106. n° 21 ; Jacques Leroy aussi (n° 27).

⁵³ AÉL, *Patentes*, 333, n° 1471.

⁵⁴ AÉL, FFP, 271, 1 et 3.

⁵⁵ AÉL, FFP, 254 (2), en compagnie de Robert Hubart et du peintre Houff ; FFP, 270 (13 et 16) ; *Tribunal correctionnel, Plumitifs de la 1^{re} Chambre*, A2, f° 59 ; A8, f° 210.- *Bureau*, p. 297, n. 11.

⁵⁶ AÉL, *État-civil, Liège, Naissances*, an 14, f° 17 v°, n° 83. Charles-Mathieu-Victor Jehotte, fils de Léonard, médailleur et graveur de talent, sera un graveur de modeste talent (*Les Jehotte, famille d'artistes de Herstal*, cat. exp., Herstal, 2004, p. 7).

⁵⁷ AÉL, Notaire W. Bertrand.- *Bureau*, p. 298, n. 12.- *Liège XIX^e*, n° 108.- *Répertoire*, n° 80.



Fig. 3 - Seau à eau bénite et goupillon, 1814-1831, par Jean-Charles Colsoul, argent repoussé et ciselé, h. 35. Liège, église Sainte-Croix. Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

perdues à jamais⁵⁸ ; la dépense, 70 florins, figure parmi les « Deniers publics dilapidés par les Intrus »⁵⁹. En 1802, il touche 2 florins et 10 patards « pour mieux vaille », c'est-à-dire pour augmenter le titre de l'argent d'un objet ; la nature n'en est pas spécifiée dans les comptes qui le révèlent, ceux de l'église de Spa⁶⁰. En 1812, le 25 juillet, il reçoit 168 francs pour un « beau » calice en argent avec « platine » (patène) et cuiller destinés à l'église Saint-Barthélemy⁶¹, qui ne s'y trouvent plus. En 1820, le 18 décembre, il est payé par le notaire Jacques-Joseph Richard pour un seau d'argent à l'eau bénite et son goupillon acquis par la fabrique de l'église Sainte-Croix⁶². Ces deux pièces, restées dans le trésor de la collégiale liégeoise devenue paroissiale, sont de belle facture et de style néo-classique (fig. 3). Elles portent les poinçons hollandais de 1814-1831, accompagnés du sien, CC dans un carré, avec un différent qui reste à identifier (fig. 2)⁶³. Une ménagère en vermeil passée en vente publique à Paris en 2008 porte les mêmes, jusqu'à preuve du contraire⁶⁴.

⁵⁸ AÉL, *Cité*, 141, f° 13 v°, n° 90, 9 septembre 1790 (le prénom n'est pas précisé, mais aucun doute n'est permis puisque Jacques-Antoine est mort huit ans plus tôt).- S. BORMANS, *Extraits des comptes communaux...*, dans *BIAL*, t. 7, 1865, p. 426.- E. M. O. DOGNÉE, *Les clefs magistrales de la Cité de Liège*, dans *BIAL*, t. 15, 1880, p. 425-427, planche à déplier p. 358-359 (l'auteur a cherché les poinçons de l'orfèvrerie sur des clés de bronze, selon toute apparence ; son exposé manque fort de clarté). Ces clés ouvraient les portes de manière symbolique : elles matérialisaient le pouvoir de violer les domiciles au nom de la Justice, privilège des bourgmestres. Théodore Gobert leur a consacré une très longue note : *Liège à travers les âges*, 2^e éd., t. 1, Bruxelles, 1975, p. 290, n. 171 (p. 290-293). Voir aussi *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, 1720, p. 578-579.- *La Meuse*, 17 et 18 juin 1882, p. 2, col. 2 et 28 juin 1882, p. 2, col. 1.- H. HELBIG et M.-L. GRANDJEAN, n° 2105 et n° 2106.- BERTHOLET, *Documents... o. c.*, p. 305. La confusion règne depuis longtemps à 34^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, dans *Annales du* et 35. Grand merci à Christina Michalska et à Bernard Mélaré pour leur aide lors des recherches dans les réserves du « Grand Curtius ».

⁵⁹ *Récapitulation générale des comptes...*, Liège, 1791.- *Observations des bourgmestres...* Liège, 1791.

⁶⁰ P. BERTHOLET, *Quatre siècles... o. c.*, p. 64.

⁶¹ AÉL, *Cures, Liège. Saint-Barthélemy*, 25, non paginé.

⁶² AÉL, *Fonds des familles, J. J. Richard*, n° 7, f° 91 v°. Deux paiements : 785.80 et 150.60 fr.

⁶³ J. J. BOLLY et D. SOUMERYN-SCHMIT, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Liège. Canton de Liège II*, Bruxelles, 1982, p. 33.

⁶⁴ Vente Sotheby's PF 8003 du 10 avril, n° 22A (9250 €) sur internet.



Fig. 4 - Cafetière, 1790, par Jean-Charles Colsohl, argent repoussé et ciselé, h. 35,7. Collection privée. D'après Cat. Liège 1991, n° 225.

Presque les mêmes sur des plaques de confrérie datées de 1820⁶⁵ ; mais les deux C sont plus petits et sont inscrits dans un losange oblong ; ce n'est pas le poinçon de Charles Col soul, c'est celui de Charles César⁶⁶.

Col soul avait utilisé au moins trois autres poinçons, l'un sous les derniers princes-évêques, les deux autres sous l'occupation française.

Guère de doute pour le premier des trois, formé de deux C cantonnant une cloche, sous une couronne à trois fleurons (fig. 2)⁶⁷. Il a été relevé sur une cafetière datée de 1790 par les marques corporatives (fig. 4). De belle qualité, elle n'est pas vraiment harmonieuse : le corps relève pleinement du retour à l'antique ; le bec verseur « ébouriffant » en forme de protomé de griffon s'inscrit plutôt, lui, dans le « retour au grand goût », celui du règne de Louis XIV⁶⁸ ; ce bec est peut-être une pièce coulée en petite série, des années plus tôt, et pas nécessairement par Col soul. Le même poinçon est frappé sur des salières de 1793 toutes simples, propriété d'un collectionneur.

Aucun doute pour le second. Il figure, au n° 28, sur la plaque d'insculpation mise en service pendant la période révolutionnaire⁶⁹. L'empreinte est difficile à déchiffrer. Abîmée dans sa moitié droite, elle inscrit dans un carré deux C qui se chevauchent légèrement, c'est à peu près certain. Elle est superposée à trois marques en losange sans guère de doute pareilles ; de deux d'entre elles, mises en croix, seules les pointes sont visibles ; de la troisième, décalée, on voit la moitié, ou presque ; on y devine un petit cœur

⁶⁵ BOLLY et SOUMERYN-SCHMIT, *o. c.*, p. 53.- *La Vierge dans l'art liégeois*, cat. exp., Liège, 1980, p. 83, n° 101.- *Oeuvres maîtresses du Musée d'art religieux et d'art mosan*, cat. exp., Liège, 1980, E3 (corriger poinçons « belges »). De la plus grande médiocrité, ces plaques sont de style rococo ; elles reproduisent, à n'en pas douter, un prototype créé vers le milieu du XVIII^e siècle. L'abbé Hendrix les mentionne sans les étudier : *Notre-Dame de Saint-Remy*, Liège, 1925, p. 32.

⁶⁶ *Liège XIX^e*, n° 12.- *Répertoire*, n° 10.

⁶⁷ Cat. Liège 1991, p. 50. Le choix de la cloche reste à expliquer. Charles-Joseph César (1758 - 1825), à qui Brassinne l'attribuait, était en 1791 simple ouvrier (COLMAN, p. 291) ; c'est sous le Régime français qu'il compte parmi les fabricants orfèvres (*Bureau*, p. 300, n. 20, 305, n. 30 et 329).

⁶⁸ P. COLMAN, *Le style rococo dans l'orfèvrerie en Belgique. Commencements et effacement*, dans *Rocaille. Rococo. (Études sur le XVIII^e siècle)*, t. XVIII, Bruxelles, éd. ULB, 1991, p. 121-130. Commentaires antérieurs : Cat. Liège 1991, n° 225.

⁶⁹ J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA et J. PHILIPPE, *L'argenterie religieuse liégeoise*, Liège, 1964, p. XX, n° 28 ; voir aussi p. XIX.- *Bureau*, p. 318 et 319.- *Liège XIX^e*, p. 22-23, n° 17 et p. 108, n° 28. C'est vraisemblablement Léonard Jehotte qui a fourni la première plaque : P. COLMAN, *Léonard Jehotte (Herstal, 1772 - Maastricht, 1851)*, dans *Actes du colloque « Autour de Bayar / Le Roy »*, J. Toussaint dir., Namur, 2008, p. 248.

et un arrondi qui doit être le haut d'un C (fig. 2, restitution). Elle est accompagnée d'une autre, beaucoup plus petite, à peine déchiffrable, même sous le binoculaire. Dans un losange posé à la verticale, deux C, celui de gauche assez reconnaissable, celui de droite à peine discernable, accompagnés en pointe d'un minuscule ornement qui pourrait être une cloche, ce qui fournirait confirmation de l'attribution du poinçon à la couronne (fig. 2).

Le nom de l'orfèvre, inscrit par lettres frappées une par une à côté des deux poinçons, a été lu « J C O COLSOUL ». La troisième initiale n'est pas un O, mais bien un C en position normale surimposé à un C en position basculée. La plaque fourmille de négligences.

Le nom se retrouve, tout naturellement, dans la « Liste des fabricants Orfèvres qui se sont fait connaître et qui ont fait insculper leur poinçon particulier avec leur nom sur la planche de cuivre du département de l'Ourthe voulu par la loi du 19 brumaire an VI » publiée par Théodore Gobert⁷⁰.

THOMAS-CHARLES-LÉONARD, FILS DE JEAN-CHARLES

Lors de la vente du *Lion noir*, le 19 janvier 1837, Jean-Charles, « ci-devant orfèvre, maintenant expert de l'État », veuf d'Ailid-Charlotte Florkin, est en compagnie de ses trois filles et de l'un de ses quatre fils, lequel a reçu procuration de ses frères. Thomas-Charles-Léonard est le premier nommé des trois⁷¹.

Il était né à Liège, le 6 germinal an VII (26 mars 1799)⁷². En 1808, son père avait tenté d'obtenir pour lui l'inscription gratuite au Lycée de Liège, faisant valoir la modicité de ses ressources et la charge de ses six enfants ; il avait obtenu l'appui du préfet⁷³. Thomas a néanmoins appris le métier paternel, dans la plus pure tradition.

⁷⁰ Th. GOBERT, *Les fabricants orfèvres liégeois à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Leodium*, t. 25, 1932, p. 53, sans mention de la source.

⁷¹ AÉL, *Hypothèques de Liège. Transcriptions*, reg. 527, art. 2, f° 1 v°-6 v°.

⁷² AÉL, *État-civil. Liège. Naissances*, 1799, n° 922.

⁷³ *Bureau*, p. 308.

En 1818, il demande un passeport en vue de se rendre à Paris « pour y travailler »⁷⁴. Il est domicilié à Amsterdam lorsqu'il épouse une Stavelotaine, Jeanne-Angélique-Victoire Wibin, le 13 juin 1829⁷⁵. Il y est encore le 18 décembre 1836, quand il donne, dans la perspective de la vente de la maison du *Lion noir*, une procuration qui mentionne seulement le second de ses prénoms et le qualifie de bijoutier. Il y vivait déjà le 6 décembre 1824. Il s'était associé avec Guillaume-Louis Ploem, né à Maastricht en 1786. L'association fera florès jusqu'au 19 avril 1838. Elle aura trois adresses successives : Leidsestraat bij de Kerkstraat, au n° 30, puis Bergstraat près du Singel et enfin Keizersgracht, au n° 633. Sans doute est-ce Ploem qui a eu l'audace de choisir Amsterdam pour faire fortune. Il était l'aîné. Son nom vient en premier, au mépris de l'ordre alphabétique, ce qui donne à penser qu'il avait la primauté. Il n'avait pas à franchir la barrière de la langue⁷⁶.

Peut-être les associés étaient-ils entrés en relations par l'entremise du beau-frère de Jean-Charles, François-Joseph Arnould, un orfèvre originaire de Namur qui est installé à Maastricht en 1809⁷⁷. Un autre fil conducteur entre la Meuse et l'Amstel se dessine toutefois : Barthélemy Berryer signe avec Jean-Charles la pétition de 1798, comme on vient de le voir ; il « fait le Commissionnaire à Amsterdam » sous le Régime français ; en 1803, il y arbore raison sociale, « B. Berryer & Cie »⁷⁸.

⁷⁴ AÉL, *Fonds hollandais, Passeports*, 1818, n° 27.

⁷⁵ AÉL, *État-civil. Stavelot. Mariages*, 1829, n° 9. C'est à Amsterdam que naîtront leurs deux fils, Charles-Marie en 1830 et Henri en 1837. Elle était née à Stavelot le 30 janvier 1808 dans une famille de tanneurs. Jean-Charles est présent. L'autorisation des parents du marié a été actée le 5 mai (AÉL, Notaire L. Boulanger). M. Michel Vanderschaeghe, qui a fouillé plus que quiconque le passé de Stavelot, nous a obligamment fait savoir qu'il est sans information à son sujet.

⁷⁶ M^{me} Gertie van Berge, conservateur des bijoux au Rijksmuseum, a obligeamment facilité nos recherches ; elle nous a transmis copie d'une lettre adressée le 22.2.1990 à M. R. J. Baarsen, Zelm van Eldik, conservateur honoraire du musée de la Chancellerie des Pays-Bas, renvoyant aux archives de la Chancellerie ainsi qu'à l'Algemeen Rijksarchief, Staats Secretarie 1813-1840, (n° 11/484). Voir aussi R. J. BAARSEN et G. VAN BERGE, *Juwelen. Jewellery, 1820-1920*, Rijksmuseum Amsterdam, 1990, p. 10-15.

⁷⁷ AÉL, Notaire L. Boulanger, 19.10.1809 ; Arnould donne procuration à Colsoul. À ce moment, Marie-Antoinette/Agnès/Anne, dite Nanette Colsoul n'est plus de ce monde. Le mariage p. 473). Le couple habitait la même paroisse lors de la capitation de 1791 en présence de Jean-Charles (AÉL, RP, 85. G. POSKIN et R. STOCKART, *Orfèvres namurois*, Namur, 1982, p. 228.- BRENNET-DECKERS, o. c., p. 103.

⁷⁸ Bureau, p. 303 et 327.

Les associés envoient deux bracelets et une monture d'aigrette à l'exposition « Voortbrengselen van de Nederlandsche Volks- en Kunstvlucht » qui s'ouvre à Haarlem en 1825. Ils décrochent une médaille d'argent.

Ploem se marie le 9 janvier 1829. Colsoul est le dernier des quatre témoins. Le premier est un personnage considérable : Joseph Truffino, joaillier de la cour.

Le poinçon des associés montre un P et un C de part et d'autre d'une ancre posée obliquement, dans un champ hexagonal oblong (fig. 2)⁷⁹. Il est en usage de 1824 à 1838. Il a été relevé sur certains des composants de deux superbes parures en fil d'or exposées au Rijksmuseum d'Amsterdam. La plus riche des deux, acquise en 1974, comporte un collier, deux bracelets, deux pendants d'oreille, deux épingles à chapeau, deux boutons de manchettes et une broche, ainsi qu'un pendentif qui peut être fixé au collier ou à la broche⁸⁰ (fig. 5). C'est sur le collier et sur le pendentif que le poinçon se trouve. Les bracelets portent celui de Johan Lorenz Holzapfel (vers 1794-1844). Quant à la moins riche des deux, ce n'est, ou ce n'est plus qu'une « demi-parure » : un collier, deux pendants d'oreille et une montre. Tous les composants portent le poinçon des associés, y compris la monture de la montre, faite à Genève, et le crochet qui permet de la fixer à la ceinture. Une autre « demi-parure » marquée pareillement figure dans les collections de l'Amsterdams Historisch Museum : un collier et deux pendants d'oreille seulement, mais superbement rehaussés d'améthystes (fig. 6)⁸¹.

Leur poinçon a été repéré, en outre, sur le boîtier en or émaillé d'une montre suisse conservée au Rijksmuseum⁸² ainsi que sur des bijoux de différents ordres de chevalerie néerlandais pour lesquels les commandes transitaient par les frères Truffino⁸³.

⁷⁹ *Meestertekens van Nederlandse goud- en zilversmeden*, t. 1, La Haye, 1981, n° 8643.

⁸⁰ *Vers la Modernité. Le XIX^e siècle au pays de Liège*, catalogue de l'exposition, Liège, 2001, p. 105 (corriger « Jean-Charles » en Thomas-Charles-Léonard) et fig. 80.

⁸¹ G. VAN BERGE, *Een gouden parure door G. Ploem en C. Colsoel*, dans *Bulletin van het Rijksmuseum*, t. 23, 1975, p. 67-69.

⁸² Dépôt Koninklijk Oudheidkundige Genootschap. Inv. BK-KOG-2385. Internet.

⁸³ Lettre de M. J. A. van Zelm van Eldik citée ci-dessus.



Fig. 5 - Parure, 1824-1838, par Ploem et Colsoul, Rijksmuseum Amsterdam. Copyright musée.



Fig. 6 - Demi-parure, 1824-1838, par Ploem et Colsoul, Amsterdams Historisch Museum. Copyright musée.

Thomas-Charles-Léonard va mourir inopinément à Moulin du Ruy, près de La Gleize, le 13 juillet 1861⁸⁴.

Le premier des trois Colsoul a subi un désastre financier ; il s'en est mal relevé. Le second, dont les vêtements avaient de ce fait été vendus à l'encan lorsqu'il était un enfant de trois ans, a fini ses jours dans la peau d'un notable ; il a traversé des temps singulièrement troublés, de la fin de l'Ancien Régime au royaume de Belgique en passant par la tourmente

⁸⁴ AÉL, *État-civil. Basse-Bodeux* : l'acte précise qu'il est rentier et domicilié à Liège, et qu'il a rendu l'âme au domicile d'une certaine Marie Merlin. Le faire-part inséré dans *La Meuse* du 16 annonce que les obsèques seront célébrées le 18 en l'église Saint-Jacques.

révolutionnaire, l'annexion par la France et le Régime hollandais, s'adaptant aux circonstances sans s'encombrer d'états d'âme patriotiques. Le troisième n'a pas craint de s'expatrier pour bâtir une fortune qu'il a consolidée par le mariage.

Ils ont laissé beaucoup de traces dans la presse locale et dans les dossiers administratifs. Ils en ont laissé peu dans les comptes et dans les protocoles de notaires. Aucun contrat portant sur une grosse commande n'a été découvert. Ils étaient avant tout joailliers. Les ouvrages d'eux parvenus jusqu'à nous sont en nombre restreint, on l'a constaté.

Abréviations

- AÉL** : ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE.
- BIAL** : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*
- BRASSINNE** : J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948.
- BREUER** : J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une Liste de Membres du Métier*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935.
- Bureau** : B. LHOIST-COLMAN, *Le Bureau liégeois de la garantie des matières d'or et d'argent (1798-1814)*, dans *BIAL*, t. 102, 2001-2002, p. 291-333.
- Cat. Liège 1991 : Catalogue de l'exposition *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège.*
- COLMAN** : P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966.
- FFP** : *Fonds Français. Préfecture.*
- Liège XIX^e** : W. VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège du XIX^e siècle*, Louvain, 2006.
- Patentes** : *Administration centrale du département de l'Ourthe. Secrétariat. Registres aux patentes de la ville de Liège.*
- Population** : *Registres de recensement de population de la ville de Liège, an 8 - 1844.*
- Répertoire** : W. VAN DIEVOET, *Répertoire général des orfèvres et des marques d'orfèvrerie en Belgique*, t. 2, Bruxelles, 2010, p. 197-206.
- RP** : *Registres paroissiaux.*